



**Déclaration liminaire CGT au  
CHSCTM 19 décembre Paris  
2018 : des actes concrets !**

Le gouvernement vient à peine de lancer une mission sur la santé au travail que déjà une note de Bercy prévoit une nouvelle réduction des moyens pour la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la sécurité sociale.

Après la suppression du compte pénibilité et du CHSCT, cette mesure de réduction des moyens de fonctionnement dans les services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail, vient remettre en cause complètement les objectifs fondamentaux du 3<sup>ème</sup> plan santé au travail : alors que la culture de prévention demeure en France encore globalement en mode mineur, **cette coupe budgétaire va impacter immédiatement le dispositif de prévention national.**

La souffrance au travail des salariés a envahi l'ensemble des secteurs professionnels : le travail abîme, tue parfois et tout cela a un prix : 8 milliards d'euros de prestations sont versés aux victimes, année après année, en guise de réparation financière. **Réduire le budget de la prévention c'est donc faire un mauvais choix économique et se résigner à la casse humaine !**

De même, le bilan ministériel se montre bien en dessous des enjeux affichés à la fois en moyens mais aussi en orientations politiques : deux réunions de l'instance au lieu de trois minimums seulement cette année ne permettent pas de répondre aux besoins des services.

Nous aurions pu penser qu'après la démolition du Tripode, les risques d'exposition à l'amiante diminuent : ce n'est pas le cas, il nous faudra redoubler d'efforts comme en témoignent l'accident à la Tour de Bretagne de Nantes et la pollution dans les services d'archives. Les agents exposés doivent pouvoir bénéficier de leurs droits dans les meilleurs délais. **Il est maintenant plus que temps qu'une juste reconnaissance soit rendue enfin aux agents victimes du Tripode !**

Au sujet de la présomption d'imputabilité au regard des accidents et maladies de service, nous tenons à dénoncer les retards excessifs (plus

d'un an !) de parution du décret relatif à l'ordonnance du 19 janvier 2017, tout comme nous dénonçons les délais trop longs des procédures des instances médicales.

**Beaucoup trop d'entraves au fonctionnement des CHSCT** ont été relevées dans plusieurs départements avec la persistance de comportement autoritaire de « présidents-directeurs » et le manquement aux règles déontologiques, ainsi que la remise en cause des autorisations d'absence, ou des remboursements de frais : Cela doit cesser partout et particulièrement à la DGFIP !

Le dialogue social, les débats contradictoires seront plus que jamais nécessaires à l'exercice des CHSCT pour examiner les projets et réorganisations, pour mettre en place des mesures de prévention primaire. De même, les refus d'expertises doivent être discutés : tous les moyens à notre disposition pour analyser le travail réel n'ont pas de raison d'être écartés si cela constitue une aide à l'action du CHSCT. Plusieurs actions d'expertises ont déjà démontré leur efficacité.

Enfin, nous apprécions l'effort réalisé à la demande des fédérations, quant à la présentation de la convention 2017-2019 avec le Fonds d'Insertion des personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Cela doit permettre maintenant des progrès de maintien dans l'emploi, et d'évolution des carrières.

**Souhaitons que les vœux de 2018 produisent rapidement des actes concrets !**